



Département de Haute-Savoie

Commune de SAINT-JEOIRE

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 03 septembre 2015

Affiché en exécution de l'article L121-17 du Code des Communes.

Présents : NOEL Nelly, CHATEL Michel, BUCZ Carole, BOUDET Christophe, GROS Pascale, ZADJIAN Eric, BOUVET Didier, BOZON Marie-Pierre, BRISSAUD Aurélie (arrivée lors de la seconde délibération), GALTIER Aurore, GIRARD Frédéric, GOUTELLE Stéphane, MEYNET Lucien, MILLON Francis, PELISSON Yves, PERRET Gilles, SOCHAN Fabienne.

Absentes excusées : DELERUE Nathalie (procuration donnée à Mme Bozon), PRUDENT Valérie.

Absents: CHAMBON Stéphane, FAVIER Benoît, GAGNAIRE Sabine, MESSMER Karine.

M. Yves PELISSON est nommé secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU du 23 juillet 2015

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

II - DELIBERATIONS

Mme le Maire fait état au conseil municipal des 3 décisions prises depuis la dernière séance :

- Décision AG 2015-18 : choix des entreprises pour la réhabilitation du bâtiment Saint-François Jacquard,
- Décision AG 2015-19 : location d'un appartement rue des écoles,
- Décision AG 2015-20 : choix des entreprises pour les travaux d'aménagement du centre (tranche 1).

Le Conseil Municipal a approuvé 13 délibérations lors de cette séance (pour les consulter se reporter au panneau d'affichage de la mairie) :

Vente d'une parcelle communale : parcelle située place d'Ambion en zone UD (20 m², n°3394) et totalement enclavée chez un particulier. Vente au prix de 80 € le m² avec prise en charge de l'ensemble des frais par l'acquéreur. Vote pour à l'unanimité (17 voix).

Approbation du règlement de la cantine : document présenté aux élus par Mme le Maire et disponible en mairie et sur le site de la commune. Le règlement sera également distribué très prochainement aux parents. M. Boudet informe les élus du travail mené et remercie le collège pour la fructueuse collaboration en la matière. Vote pour à l'unanimité (18 voix avec l'arrivée de Mme Brissaud).

Approbation du règlement intérieur des temps d'activités périscolaires : document présenté aux élus par Mme le Maire et disponible en mairie et sur le site de la commune. Le règlement sera également distribué très prochainement aux parents. Mme Brissaud s'interroge sur le taux d'occupation des NAP : il est à ce jour proche de 100 % (soit 45 places) avec un sureffectif constaté pour les enfants de maternelle. Une négociation sera nécessaire avec certaines familles pour permettre à tous les enfants de participer aux NAP. Vote pour à l'unanimité (18 voix).

Mise en œuvre d'une démarche d'évaluation des risques professionnels et demande de subvention au fonds national de prévention : dans le cadre de la convention de partenariat conclue entre le Centre de Gestion de la FPT de la Haute-Savoie (CDG74) et le Fonds National de Prévention (FNP) le 17 avril 2013, le CDG74 s'engage à accompagner les collectivités territoriales de la Haute-Savoie dans leur démarche d'évaluation des risques professionnelles en vue de la constitution du document unique prévu à l'article L4121-3 du code du travail. Pour bénéficier de l'appui du CDG, il convient d'approuver les termes de la convention proposée par ce dernier permettant l'obtention d'une aide financière du FNP à l'élaboration du DUEVRP.

La prévention des risques professionnels figure parmi les obligations légales des employeurs du secteur public. Considérant qu'à ce titre, le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention. Considérant que le centre de gestion de la Haute-Savoie met en place un dispositif permettant aux collectivités d'élaborer un programme d'actions de prévention basé sur l'analyse des risques au travail. Considérant que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation de l'évaluation des risques professionnels.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents (18 voix) approuve la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels, décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des dépôts, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL et autorise Mme le Maire à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération, et notamment la convention d'accompagnement à la mise en place du document unique du CDG 74.

Forfait de ski des Brasses pour les enfants domiciliés à Saint-Jeoire: Mme le Maire propose que la commune participe financièrement à la pratique du ski pour les enfants domiciliés à Saint-Jeoire.

Pour la saison 2015/2016, les tarifs du massif des Brasses sont les suivants :

Tarifs les Brasses 2015/2016				
	Prévente		Tarif normal	
	2014-2015	2015-2016	2014-2015	2015-2016
Adultes	175 €	180 €	260 €	270 €
Etudiants / Seniors	135 €	140 €	201 €	210 €
Enfants	68 €	71 €	125 €	130 €
Moins de 5 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Le conseil municipal fixe à 30 € le montant de la participation communale à l'achat des forfaits saison pour les enfants domiciliés à Saint-Jeoire pour l'hiver 2015/2016, uniquement pour les tarifs prévente et définit les conditions de la participation :

- enfants âgés de 5 ans à 15 ans domiciliés à Saint-Jeoire ou dont les parents sont assujettis à la taxe additionnelle sur la CVAE sur Saint-Jeoire du fait de leur profession (artisan, commerçant ou profession libérale). Vote pour à l'unanimité (18 voix)

Convention de mise à disposition des salles ou bâtiments communaux aux associations du territoire pour une pratique fréquente : document présenté aux élus par Mme le Maire et qui sera à faire signer aux associations concernées. La convention permet la mise à disposition de locaux communaux à titre précaire et gratuit pour les utilisations courantes des associations. Vote pour à l'unanimité (18 voix).

Convention de mise à disposition de terrains communaux à des particuliers souhaitant y installer des animaux pour les faire paître : document présenté aux élus par Mme le Maire et qui sera à faire signer aux personnes concernées. La convention permet la mise à disposition de terrains communaux à titre précaire et gratuit sous certaines conditions. Vote pour à l'unanimité (18 voix).

Passage au système national d'enregistrement : Mme le Maire expose à l'assemblée les principaux éléments contenus dans le courrier de la préfecture et tenant au passage au système national d'enregistrement (SNE) des demandes de logement social. Elle expose ainsi les changements et le choix que doit faire la collectivité en la matière d'ici au 30 septembre 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents (18 voix) décide, au vu de la baisse constante des dotations de l'Etat et de la hausse sensible du fonds de péréquation ne permettant ainsi pas à la commune de dégager des moyens humains supplémentaires pour cette mission de ne pas devenir service enregistreur des demandes de logement social avec le SNE dès le 1^{er} janvier 2016 mais de maintenir l'accueil des demandeurs en mairie.

Demande de prorogation du délai de dépôt des AD'AP et composition de la commission municipale créée par le conseil : Mme le Maire rappelle que la loi du 11 février 2005 (complétée par les lois du 12 mai 2009 et du 10 juillet 2014 ainsi que par l'ordonnance du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des ERP) imposent de nombreuses obligations aux collectivités en matière d'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public. La loi de 2005 imposait une mise en accessibilité des ERP au 1^{er} janvier 2015, échéance très difficile à respecter pour les collectivités. L'ordonnance du 26 septembre 2014 a pris en compte cette problématique et a fixé de nouvelles échéances. Un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) est ainsi mis en place : il est **obligatoire** pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui ne respecteraient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014 (ce qui est le cas de la commune de Saint-Jeoire). Il apportera un cadre juridique sécurisé mais s'accompagnera d'un calendrier précis et d'un engagement financier.

Le projet d'Ad'AP doit être déposé au plus tard le 27 septembre 2015. Le projet d'Ad'AP doit être validé par le préfet. Cette validation permettra ainsi d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité. Le dispositif comportera des points de contrôle réguliers et une validation à son terme. Des sanctions financières proportionnées seront appliquées en cas de non-respect de l'Ad'AP. Le produit des sanctions sera réinvesti au profit de l'accessibilité universelle. La collectivité peut, selon l'arrêté du 27 avril 2015, demander un délai supplémentaire de dépôt d'agenda d'accessibilité programmée pour difficultés techniques ou financières ou pour un cas de force majeure, et ce sous forme de délibération. Au vu des délais très courts, de l'absence de diagnostic réalisé précédemment et du coût financier important, Mme le Maire souhaite qu'une délibération soit prise en ce sens.

Mme le Maire explique également aux membres du conseil municipal qu'une nouvelle commission Ad'AP est nécessaire afin de traiter de ce dossier extrêmement important et urgent et qu'il ne faut plus perdre de temps en la matière.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents (18 voix) sollicite auprès de M. le Préfet, représentant de l'Etat dans le département, une prorogation des délais de dépôt de son Ad'AP en préfecture en raison de difficultés techniques rencontrées par la collectivité d'un délai de 12 mois, pour les bâtiments suivants : école maternelle publique, école primaire publique, clos Ruphy, gymnase, mairie, office de tourisme, salle des fêtes, presbytère, ancien patronage et procède à la désignation des délégués appelés à siéger au sein de cette commission :

commission Ad'AP :

- présidente : Mme Nelly Noël, Maire,
- responsable de la commission : Carole Bucz,
- élus délégués : Aurélie Brissaud, Stéphane Goutelle, Christophe Boudet.
- un représentant des personnes en situation de handicap sur la commune,
- un représentant du conseil des seniors,
- deux personnes maximum investies dans le domaine du handicap ou ayant une connaissance particulière en la matière.

Rétrocession à la commune d'une concession funéraire : accord de la commune pour la rétrocession à titre gratuit d'une concession funéraire sur demande écrite du titulaire. Vote pour à l'unanimité (18 voix).

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable en 2014 : rapport public qui sera mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr. Vote pour à l'unanimité (18 voix).

Acquisition amiable de 3 parcelles aux Chenevières : Mme le Maire informe les élus de la sollicitation de la commune par Maître Guerpin, mandataire judiciaire auprès des tribunaux à Annecy du 23 mai 2015 chargé de liquider les biens de la SARL CHALETS ANDRE et proposant la vente à la collectivité de 3 parcelles situées aux Chenevières.

Elle informe du prix d'achat négocié par la commune et ramené à 1 € le m² pour les parcelles A 871 (d'une superficie de 1436 m²), 4127 (d'une superficie de 783 m²) et 4137 (d'une superficie de 1267 m²) au lieu-dit les Chenevières.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents (18 voix) décide de l'acquisition amiable de trois parcelles n°A871, 4127 et 4137 pour un total de 3 486 m² moyennant la somme totale de 3 486 € (trois mille quatre-cent quatre-vingt-six euros), décide que l'ensemble des frais annexes afférents à cet achat seront à la charge de la commune et autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Recrutement d'agents saisonniers en 2015 : modification de durée du poste 5 : Mme le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de modifier la délibération prise le 26 mars dernier et de prolonger le contrat de l'agent saisonnier pour 3 semaines afin de finaliser les dernières manifestations et travaux d'espaces verts. Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents (18 voix) de prolonger l'emploi créé pour accroissement saisonnier d'activité d'un adjoint technique de 2^{ème} classe (1^{er} échelon de l'échelle 3) à temps plein (35 heures par semaine) à compter du 05/09/2015 et jusqu'au 25/09/2015 pour assurer les fonctions d'agent en charge des manifestations et de soutien au service espaces verts, dit que la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 340, indice majoré 321 et habilite Mme le Maire à prolonger le contrat de l'agent actuellement en poste.

III- AFFAIRES SCOLAIRES - Christophe BOUDET

M. Christophe BOUDET, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

Effectifs des écoles : à ce jour 112 enfants sont scolarisés à l'école privée, 277 à l'école publique

Temps de cantine : une réorganisation complète de ce temps municipal a été opérée pour cette rentrée : les enfants des 2 écoles sont mélangés par âge, un roulement des agents par poste a été prévu et un travail sur le temps post-cantine mené. Les parents ont été informés par courrier de ces changements.

NAP : un problème de sureffectif des enfants de maternelle mis à la sieste pendant ces activités se pose.

Ecole primaire publique : l'ancien directeur M. Repellin a été muté cet été sur un autre poste et a été remplacé par une enseignante déjà en place, Mme Bodin.

IV- TRAVAUX - Eric ZADJIAN

M. Eric ZADJIAN, responsable de la commission, fait part des informations suivantes :

Travaux vieille route : ils ont repris sur la route départementale (réseaux humides). L'entreprise Gramari, en charge des réseaux secs avec le SYANE, va intervenir dès la semaine prochaine dans la vieille route, sens descendant. Une déviation a été mise en place, cela fonctionne assez bien pour le moment.

Opération de traçage rue du Faucigny et route des Feulates : une rencontre aura lieu avec les riverains au préalable et avant réalisation des travaux prévus.

Cimetière : un travail de sécurisation a été mené, la prochaine étape consistera à créer un cheminement piéton sécurisé côté Turchons.

Turbulence festival : de nombreuses rencontres ont eu lieu avec l'organisateur M. Linard. Le dossier est traité au niveau préfectoral. Les agents communaux ont été sollicités pour cette manifestation. La commune a donné son accord sous réserves du respect de la sécurité des festivaliers et des riverains mais aussi et surtout du respect de l'ordre public.

Problématique du passage entre les rues du Faucigny et Melchior : de nombreux échanges ont eu lieu avec les administrés concernés. Les mails échangés ont été lus à l'assemblée. M. Zadjian demande que les élus soient respectés dans leur fonction et dans l'exécution de leurs missions.

V- VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE - Pascale GROS

Mme Pascale GROS, responsable de la commission fait part des informations suivantes :

Retour sur les jeux intervillages : très belle réussite pour cette manifestation, merci à tous les bénévoles présents et à MM Meynet et Million pour leur implication.

Fête des Rhodos : le bal du 17 octobre est finalement confirmé, avec l'inscription de 8 participantes. La préparation de cette manifestation qui aura lieu en 2016 commence dès maintenant avec une problématique centrale : la question du stockage des chars dans des hangars suffisamment grands. Un appel est lancé à toute personne ayant une idée en la matière ou un local adapté.

Commission marché : des incompatibilités de calendrier des différents intervenants ont nécessité de décaler cette réunion.

Réunion des associations : elle aura lieu jeudi 10 septembre à 19h30 à la salle des fêtes.

VI - AFFAIRES SOCIALES - Michel CHATEL

M. Michel CHATEL, responsable de la commission fait part de l'information suivante :

Conseil des seniors: prochaine réunion de l'institution le 28 septembre à 16h00. La reprise de certaines activités (yoga, informatique) est programmée tandis que de nouvelles découvertes (cours de dessin et de peinture) et organisations (sortie aux Glières pour le conseil des jeunes) verront le jour. Les élus se félicitent par avance de ces échanges intergénérationnels entre le CMS et le CMJ.

VII- REVISION DU PLU - Carole BUCZ

Mme Carole BUCZ, responsable de la commission fait part de l'information suivante :
Révision du PLU : le travail sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) va démarrer. Le diagnostic sera présenté aux élus et personnes publiques associées le 8 septembre à 9h30 en mairie, de même que le porter à connaissance des services de l'Etat et le diagnostic agricole. Une réunion publique d'information à la population aura lieu le vendredi 9 octobre à 19h00 à la salle des fêtes, cette réunion fera l'objet d'une communication forte pour informer les administrés. Auparavant, Mme le Maire tiendra une permanence en mairie à ce sujet le 16 septembre de 14h00 à 17h00 afin de recevoir les administrés qui le souhaitent.

QUESTIONS DIVERSES

Prochain CM : il aura lieu jeudi 1^{er} octobre 2015 à 19h30.

Conseil des jeunes : Mme Brissaud informe que la prochaine réunion de ce conseil aura lieu le 16 septembre à 18h00 et permettra aux jeunes élus de concrétiser les pistes de réflexion et de travail. Les échanges avec le conseil des seniors seront très appréciés de tous.

Projet du prochain bulletin municipal d'information : il sortira début octobre.

Carrières Rossetto : l'arrêté préfectoral autorisant cette société à exploiter une installation de traitement de granulats est consultable en mairie.

TOUR DE TABLE

D. BOUVET : remercie la collectivité pour la signalisation mise en place dans le cadre des travaux et de la déviation afin d'informer sur l'accès aux commerces de Saint-Jeoire impactés par les travaux.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22h50.

Le secrétaire de séance



Le Maire : Nelly NOEL



